



## Appel à projets 2025





# Présentation

Chaque été, la Ville de Lyon propose, dans les 9 arrondissements de Lyon, une multitude de rendez-vous artistiques et participatifs, qui invitent les Lyonnaises et les Lyonnais à la rencontre et aux échanges dans un esprit de « **vivre ensemble** » et de « **faire ensemble** ».

En 2025, *Tout l'monde dehors !* aura lieu du **8 juillet au 31 août**.  
Cet appel à projets vise à proposer des rendez-vous :

- De **divers genres culturels et artistiques** : musique, cinéma, cirque, théâtre, danse, transdisciplinarité ;
- **En plein air, sur l'espace public** ;
- **Gratuits** ;
- **Accessibles** à tous les publics ;
- Valorisant des **équipes, collectifs, structures et scènes locales**.

Les porteurs de projets peuvent demander une aide financière, une aide logistique, une aide en communication.

L'appel à projets est ouvert du **31 octobre 2024 au 5 janvier 2025**.  
Toute demande reçue au-delà de la date limite ne sera pas étudiée.

**Les projets sélectionnés** auront pour but :

- de proposer **une programmation artistique diversifiée** mettant en avant les talents émergents et la scène culturelle locale ;
- de **mettre en valeur des espaces de proximité** (places, jardins, bas d'immeubles, rues, etc) ;
- de privilégier la **convivialité** et la **participation**;
- de proposer également une sélection de **propositions jeunesse** à destination d'un public familial
- Une partie de la programmation abordera les thèmes liés à la transition écologique, à l'inclusion, et à l'égalité des droits Femmes-Hommes.



# Le cadre général

## **La promotion de la vie associative**

*Tout l'monde dehors !* a pour vocation de mettre en avant la vie associative afin de favoriser la participation de tous les citoyens, et en particulier des jeunes, à la vie artistique de leur commune. Par leur connaissance du territoire, leur implication et la diversité de leurs modes d'intervention, les associations sont en effet indispensables au développement de la citoyenneté.

Plus de 1000 bénévoles participent chaque année à *Tout l'monde dehors !*

## **Le choix des dates**

Votre projet peut être sélectionné une ou plusieurs fois, dans un ou plusieurs arrondissements. Nous essayons cependant de réduire au maximum les redondances pour offrir une plus grande diversité de propositions aux spectateurs.

Le choix des dates de représentation se fait courant mars.

Attention toutefois à la première semaine de juillet qui est déjà saturée par les événements récurrents.

Le mois d'août est tout à fait propice aux formes légères en technique, le public est aussi au rendez-vous.

## **Le choix des lieux**

Le choix du lieu de votre événement fera l'objet d'une concertation afin de satisfaire aux exigences de l'accueil du public, aux contraintes techniques et à la mise en valeur des différents espaces publics lyonnais.

Lors du remplissage de la demande de subvention sur le portail des aides nous vous recommandons de bien compléter les arrondissements où vous vous projetez le mieux pour votre projet.

Il est possible de rencontrer les adjoints à la Culture concernés.

Renseignez-vous auprès des mairies d'arrondissement.

Dans tous les cas, votre proposition doit être compatible avec l'espace public et doit pouvoir faire face aux aléas climatiques.



# Eco-responsabilité

Soucieuse de l'impact de ses activités sur l'environnement, La Ville de Lyon a pour objectif de concilier la création d'événements avec les impératifs liés à la transition écologique.

La Direction des Evénements et de l'Animation (DEA) s'est engagée dans une démarche de certification à la norme ISO 20121 (obtenue en janvier 2024), inscrivant ses activités événementielles dans un processus d'amélioration continue sur les aspects écologiques, sociaux, et économiques. *Tout l'monde dehors* participe à cette démarche.

## **Environnement**

En tant que porteur de projet, vos initiatives éco-responsables sont bienvenues telles que :

- Favoriser une alimentation durable (produits issus de circuits courts ou de l'agriculture biologique dans le cadre des buvettes),
- L'utilisation de gobelets réutilisables, compostables ou recyclables
- La réduction des déchets à la source,
- L'accessibilité en transports en commun et en modes doux, avec la mise en place de parkings à vélo

N'hésitez pas à valoriser vos actions !

## **Accessibilité**

La Ville de Lyon souhaite que les événements proposés soient largement accessibles à tous les habitants, y compris ceux habituellement éloignés des événements artistiques : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement,
- Leur inclusion dans votre événement

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site <http://evenement-durable-agglo.lyon.fr>

## **Egalité Femmes / Hommes**

La Ville de Lyon est sensible aux projets respectant la parité aussi bien sur scène qu'au sein des équipes organisatrices mais aussi traitant des questions de genre et de droits des Femmes.



# Le subventionnement par la Ville de Lyon

## Important

**Le rôle de la Ville n'est pas d'acheter des cessions de spectacles, mais bien de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par des associations ou équipes artistiques, responsables de leur projet.**

## Soutien financier

Un budget d'environ 200 000 € est consacré à l'accompagnement des projets artistiques sélectionnés. Cette enveloppe devra permettre l'organisation d'événements dans tous les arrondissements de la Ville et pendant toute la période concernée par l'appel à projet.

Ainsi, une subvention peut être accordée aux porteurs de projet. **L'équipe (ou l'artiste) qui portera le projet devra être rattaché(e) ou avoir une structure en mesure de percevoir une subvention** (association déclarée en préfecture et disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB).

## Eléments à prendre en compte pour la préparation de votre budget prévisionnel :

- Le dépôt d'une demande de subvention vous engage à nous fournir un certain nombre de pièces administratives. Prenez en compte le temps de travail administratif lors de la constitution de votre dossier.
- Afin de contribuer à soutenir la scène artistique locale, nous serons attentifs à la juste rémunération de vos personnels artistiques et techniques.
- Pensez à prévoir une enveloppe pour les frais liés à la SACEM, votre sonorisation et éclairage éventuels.
- L'accès aux événements étant gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public.

## Acompte

Si votre structure obtient une subvention, cette dernière sera versée après réalisation du projet. Pour les montants supérieurs à 1 000 €, un acompte de 60 % pourra être versé **après demande écrite du porteur de projet faite en juin (SUBVENTIONSSEA.Messagerie@mairie-lyon.fr).**



# L'accompagnement de votre projet

## **Soutien technique**

La Ville de Lyon pourra vous apporter une aide sur les aspects suivants (sous conditions) :

- Mise à disposition de matériels (barrières, chaises, tables, praticables,...)
- Mise à disposition d'un branchement électrique

Nous ne disposons pas de matériel de lumière ou de sonorisation. Nous vous encourageons à prendre en considération cette contrainte lors de la réalisation de votre budget prévisionnel.

**A noter: la Ville de Lyon ne réalise pas d'accueil technique : prévoyez vos ressources techniques lors de la constitution de votre dossier.**

## **Soutien en communication**

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'événement : affichage, relations presse, programme papier, site Internet. Si vous souhaitez une **communication spécifique à votre manifestation, elle est à votre charge**. Le service communication pourra vous transmettre le kit de communication.

## **Sécurité**

Votre projet sera validé en Commission Consultative Communale de Sécurité Publique. Celle-ci est soucieuse du bon déroulement de la manifestation et s'assure de la présence constante de bénévoles et, ou d'agents de sécurité en fonction de la nature de l'événement et de la jauge attendue.

A ce titre, vous devrez remplir une demande OTEP (Occupation Temporaire de l'Espace Public) une fois votre candidature sélectionnée. Cette demande centralise également vos besoins en matériel et votre déclaration de buvette.

## **Protocole sanitaire**

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole qui permettra d'assurer la mise en place des mesures barrières.



# Procédure

## Calendrier prévisionnel

- Novembre-Décembre : préparation de votre dossier de demande de subvention à déposer sur le lien [ici](#)
- Si vous souhaitez déposer une candidature sans demande de subvention merci d'envoyer par mail le dossier de présentation de votre évènement à l'adresse ci-dessous. Il doit comprendre : le nom de la structure, le représentant légal, la présentation de l'évènement, lieu et horaires convoités, le budget prévisionnel, le contact de la personne en charge du suivi du dossier, un visuel de présentation.
- **5 janvier 2024 à 18h** : Clôture de réception des propositions et des demandes de subvention sur le portail dédié.
- Février : Sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions, et en fonction des orientations indiquées par les élus d'arrondissements et l'adjointe déléguée à la Culture.
- Mars: Réunions d'information avec les opérateurs sélectionnés
- Mars-avril : réunion de repérage sur site (présence obligatoire)
- Fin mars : Dossiers administratifs à compléter et renvoyer :
  - \* Occupation Temporaire de l'Espace Public OTEP (accompagnés des demandes techniques),
  - \* Eléments de communication
- Fin mai : Passage au Conseil Municipal pour vote des subventions. Edition de la programmation
- Post évènement : éléments de bilan à fournir et pièces administratives

## Contacts

### Délégation Culture

Mme Audrey HENOCQUE, Adjointe au Maire déléguée à la Culture

### Direction des Evénements et de l'Animation / 04 72 10 48 50

Mme Violaine ETIENNE, chargée de projets événements culturels

04 72 10 48 52, [violaine.etienne@mairie-lyon.fr](mailto:violaine.etienne@mairie-lyon.fr)

Mr Jonathan MONCADA, directeur technique

04 72 10 53 27, [jonathan.moncada@mairie-lyon.fr](mailto:jonathan.moncada@mairie-lyon.fr)

# Calendrier de sélection

